

1er septembre 2020*

Conditions de tarification

Personnes physiques



Sommaire

Liste des services les plus représentatifs liés à un compte de paiement	06
Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte	07
Banque à distance	09
Moyens et opérations de paiement	10
Irrégularités et incidents	13
Découverts et crédits	14
Épargne et placements financiers	15
Mandat de Gestion	16
Conseil en Investissement	18
Réception Transmission d'Ordres / Gestion Libre	20
Plafonds spécifiques applicables au PEA et PEA-PME	22
Opérations diverses	23
Rémunérations sous forme de rétrocessions	23
Honoraires sur transactions immobilières	25
Donations et successions	25
Offres groupées de services	26
Résoudre un litige	29
Glossaire	30
Heures limites de réception des instructions	33



Conditions tarifaires appliquées à la clientèle des particuliers à compter du mois de septembre 2020

Cette brochure présente les conditions tarifaires appliquées aux principaux services bancaires proposés à la clientèle des particuliers de la Banque Neufelize OBC.

Les frais indiqués dans cette brochure, lorsqu'ils ne relèvent pas d'une opération ponctuelle, sont prélevés annuellement sauf spécification particulière.

Sauf mention contraire, les tarifs sont exprimés en TTC au taux de TVA en vigueur à la date de parution de ce document (septembre 2020), soit 20 %. Le taux d'intérêt des engagements indexés sur le taux de base de la Banque Neufelize OBC (pour les découverts, notamment) est affiché dans nos locaux et en suivra les variations. Les seuils de l'usure sont tenus à la disposition de la clientèle par voie d'affichage.

Ce document n'est pas exhaustif et votre banquier se tient à votre disposition pour toute indication complémentaire.

Aux commissions mentionnées dans ce document s'ajoute, dans tous les cas, la récupération :

- ▶ de nos débours et frais autres que ceux de correspondance courante ;
- ▶ des commissions, débours et frais éventuellement réclamés par nos correspondants.

Ces tarifs peuvent être modifiés à tout moment, sous réserve d'une information préalable.

L'euro est la monnaie de référence. Le taux de change de référence des opérations de paiement nécessitant une conversion (hors cartes bancaires) est celui en vigueur, tous les jours à 13h30, sur le marché des devises négociées entre banques et publié par ABN AMRO Amsterdam.

Au cas où l'une des opérations visées, ou l'une des commissions ou frais stipulés aux présentes serait soumis à un prélèvement, une cotisation ou une contribution supplémentaire, fiscale, sociale ou autre, ou encore si un prélèvement, une cotisation ou une contribution faisait l'objet d'une augmentation, la Banque pourra répercuter au Client, sans délai, tout ou partie de la charge nouvelle, en majorant les commissions et frais ci-après.

Liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement*

▶ Abonnement à des services de banque à distance (neuflyzeobc.net)	Gratuit
▶ Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	Non disponible
▶ Tenue de compte (semestriel)	150 €
▶ Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé) - Carte Visa Infinite	360 €
▶ Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé) - Carte Visa Premier	168 €
▶ Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé) - Carte Visa Classic	72 €
▶ Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique) - Carte Visa	72 €
▶ Retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	Gratuit
▶ Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	Non disponible
▶ Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) ⁽¹⁾	
▶ En agence	20 €
▶ Par Internet	Gratuit
▶ Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	Gratuit
▶ Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	Gratuit
▶ Commission d'intervention - par opération ⁽²⁾	8 €
▶ Maximum	80 € par mois

* Une définition de ces services est disponible dans le glossaire en fin de ce document

(1) Virement émis en euros à destination de la France ou de l'un des pays SEPA comportant les coordonnées bancaires du bénéficiaire (BIC / IBAN).

(2) Somme perçue par la Banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier.

Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

Ouverture de compte

▶ Ouverture de compte	Gratuit
▶ Service d'aide à la mobilité bancaire	Gratuit
▶ Clôture de compte à l'initiative du client	Gratuit
▶ Droit au compte - service bancaire de base	voir page 28

Relevés de compte

▶ Relevés de compte mensuels	Gratuit
------------------------------	---------

Tenue de compte

▶ Tenue de compte (semestriel)	150 €
▶ Tenue de compte transféré en prescription trentenaire - semestriel	15 €
▶ Tenue d'un compte à statut spécifique (tutelle, curatelle, majeur sous protection, ...) - semestriel	240 €
▶ Tenue d'un compte séquestre - minimum semestriel	1 000 €

Services en agence*

▶ Remise de chèques en euro - crédit immédiat sauf bonne fin	Gratuit
▶ Versement / retrait d'espèces en euros à nos guichets (Paris) sans émission de chèque	Gratuit

Locations coffre

▶ Dépôt de garantie	Aucun
▶ Frais de location coffre-fort	variable en fonction de la taille du coffre par an Minimum de 150 €

* Concernant les versements / retraits d'espèces, nous ne traitons pas les pièces de monnaie.

Frais de recherche de documents

▶ Duplicata d'extrait de compte / relevé, d'IFU (Imprimé Fiscal Unique) - par duplicata	24 €
▶ Recherche de documents ou d'information sur opération	24 €
▶ Demande de copie de chèque	24 €
▶ Par chèque supplémentaire	1€
▶ Autres recherches	Nous consulter

Autres services, frais et commissions

▶ Délivrance d'attestation - minimum	60 €
--------------------------------------	------

Frais de correspondance

▶ Acheminement spécifique d'un pli	Frais réels
------------------------------------	-------------

Banque à distance

La Banque Neuflyze OBC met à votre disposition son service de banque à distance neuflyzeobc.net pour votre plus grand confort au quotidien. Vous pouvez consulter l'ensemble de vos comptes, portefeuilles titres, contrats d'assurance vie. Vous pouvez également réaliser des virements SEPA ou internationaux, passer des ordres de bourse dans le cadre de la Réception Transmission d'Ordres / Gestion Libre et sécuriser vos paiements en ligne à l'aide du service Paywebcard. Vous accédez également à vos relevés de compte, avis d'opérés et imprimés fiscaux.

- | | |
|--|-------------------------------------|
| ▶ Abonnement à des services de banque à distance (neuflyzeobc.net) | Gratuit |
| ▶ Frais de renouvellement du lecteur QR en cas de perte | 40 € à compter du 2e renouvellement |
-

Moyens et opérations de paiement

Cartes de débit et cartes de crédit

Cotisation carte

► Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé) - Carte Visa Infinite	360 €
► Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé) - Carte Visa Premier	168 €
► Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé) - Carte Visa Classic	72 €
► Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique) - Carte Visa	72 €

Frais sur opérations

► Paiement par carte en euros	Gratuit
► Paiement par carte en devises	2,5 %
► Retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	Gratuit
► Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets hors zone euro	2,5 % + 3 €

Autres frais

► Refabrication d'une carte	30 €
► Confection / refabrication d'une carte en urgence (sous 24h)	120 €
► Demande de code confidentiel	
► Sous un délai de 5 jours	30 €
► En urgence (sous 24h)	120 €
► Demande de justificatif - par facture	54 €
► Contestation de facture débitée à tort	Gratuit
► Modification temporaire du plafond de paiement ou de retrait de la carte (sous réserve d'accord)	30 €
► Franchise sur dossier de contestation suite à perte ou vol de carte	50 €

Précision sur les moyens de paiement SEPA

Les moyens concernés par le SEPA sont le virement et le prélèvement. Il n'y a pas de moyen de paiement SEPA correspondant aux chèques, aux effets de commerce, aux virements de trésorerie et aux virements en devises.

La zone SEPA (Single Euro Payments Area - Espace unique de paiement en euros) comprend les pays de l'Union Européenne, trois pays de l'Espace Economique Européen ainsi que les pays ou territoires ayant adhéré au SEPA : Royaume-Uni, Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse, Monaco, Saint-Marin, Jersey, Guernesey, Ile de Man, Saint-Pierre et Miquelon, Mayotte, Principauté d'Andorre et l'Etat du Vatican.

Le virement et le prélèvement SEPA permettent d'effectuer des virements et des prélèvements libellés en euros sans limite de montant entre comptes situés dans l'espace SEPA (incluant la France) tout en facilitant le rapprochement bancaire grâce à l'enrichissement des informations échangées. Les virements et prélèvements SEPA doivent impérativement comporter des coordonnées bancaires au format IBAN.

Virements SEPA

▶ Virement entre comptes Neulize OBC	Gratuit
▶ Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)	
▶ En agence	20 €
▶ Par Internet	Gratuit
▶ Emission d'un virement SEPA permanent	
▶ Mise en place	Gratuit
▶ Frais par virement permanent	Gratuit
▶ Emission d'un virement urgent (support papier)	60 €
▶ Réception d'un virement SEPA européen	Gratuit

Prélèvements SEPA européens

▶ Réception	
▶ Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	Gratuit
▶ Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	Gratuit
▶ Paiement de Titre Interbancaire de Paiement SEPA (TIP SEPA)	Gratuit
▶ Emission	
▶ Demande d'Identifiant Créancier SEPA (ICS - Anciennement Numéro National d'Emetteur NNE)	30 €
▶ Remise de prélèvement SEPA - Support papier	7 €
▶ Prélèvement permanent - par prélèvement	2 €

Opérations avec l'étranger

▶ Réception d'un virement international ⁽¹⁾	18 €
▶ Emission d'un virement international (hors commission de change) (virement non SEPA)	
▶ Support papier	
• Jusqu'à 75 000 €	1 ‰ + TVA
• De 75 001 à 150 000 €	0,5 ‰ + TVA
• Au-dessus de 150 000 €	0,25 ‰ + TVA
• Minimum	20 €
▶ Via neuflizeobc.net	
• Montant de transaction plafonné à 50 000 €	0,5 ‰ + TVA
• Minimum	10 €
▶ Commission SWIFT	24 €
▶ Commission de change dans le cadre des opérations en devises	
▶ Jusqu'à 75 000 €	0,5 ‰
▶ De 75 001 à 150 000 €	0,25 ‰
▶ Au-dessus de 150 000 €	0,125 ‰
▶ Minimum	20 €

Chèques

Opérations domestiques

▶ Délivrance d'un carnet de chèques en euros (hors frais d'envoi)	Gratuit
Frais d'envoi de chéquier : frais d'affranchissement	
▶ Commande de chéquier en urgence (sous 24h)	50 €
▶ Paiement d'un chèque	Valeur J-1 ouvré
▶ Frais d'émission d'un chèque de banque	30 €
▶ Frais d'émission d'un chèque de banque dans la journée (Demande avant 12h)	60 €
▶ Remise de chèques en euros - crédit immédiat sauf bonne fin	Gratuit
	Valeur J+1 ouvré

Opérations avec l'étranger

Remises de chèques sur l'étranger en euros ou en devises (hors commission de change)

▶ Commission de remise	1 ‰ + TVA
▶ Minimum	30 €
▶ Maximum	150 €
▶ Jour de valeur	Variable selon les pays
▶ Frais de port	10 €

Paieement de chèques tirés sur nos caisses (hors commission de change éventuelle)

▶ Commission de transfert	
▶ Jusqu'à 75 000 €	1 ‰ + TVA
▶ De 75 001 à 150 000 €	0,5 ‰ + TVA
▶ Au-dessus de 150 000 €	0,25 ‰ + TVA
▶ Minimum	20 €

(1) La dénomination « virements internationaux » recouvre :

- les virements en euros à destination ou en provenance de pays hors de la zone SEPA ;
- les virements dans les autres devises quel que soit le pays.

Les options de répartition de frais entre le donneur d'ordre et le bénéficiaire doivent être précisées sauf pour les virements vers l'Espace Economique Européen où l'option « share » s'applique obligatoirement quelle que soit la devise. L'option « share » vise à partager les frais. Le donneur d'ordre supporte les frais d'émission de Neuflyze OBC et le bénéficiaire les frais d'encaissement de sa banque.

L'option « our » fait supporter l'intégralité des frais au donneur d'ordre.

L'option « ben » fait supporter l'intégralité des frais au bénéficiaire (frais déduits du montant transféré).

Irrégularités et incidents

Opérations particulières

- | | |
|--|--|
| ▶ Frais de saisie administrative à tiers détenteur | 10 % du montant dû au Trésor Public avec un montant maximum de 100 € |
| ▶ Frais de saisie (saisie-attribution, saisie conservatoire, saisie de valeurs mobilières) | 100 € |

Incidents de paiement

Incidents relatifs aux cartes

- | | |
|---|---------|
| ▶ Frais d'opposition par le détenteur de la carte | Gratuit |
| ▶ Frais d'opposition (blocage) de la carte par la Banque pour utilisation abusive | |
| ▶ Ouverture de dossier | 150 € |
| ▶ Par facture ou retrait | 30 € |

Incidents relatifs aux virements / prélèvements

- | | |
|---|------------------|
| ▶ Frais de non exécution de virement / prélèvement pour défaut de provision | |
| ▶ Virement ou prélèvement inférieur ou égal à 20 € | Montant du rejet |
| ▶ Virement ou prélèvement supérieur à 20 € | 20 € |
| ▶ Frais par virement occasionnel incomplet | 24 € |
| ▶ Commission d'intervention ⁽¹⁾ | 8 € |
| maximum 80 € par mois | |

Incidents relatifs aux chèques

- | | |
|--|---------|
| ▶ Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur - par demande | 30 € |
| ▶ Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision | |
| ▶ Chèque inférieur ou égal à 50 € | 30 € |
| ▶ Chèque supérieur à 50 € | 50 € |
| ▶ Rejet de remise de chèque | |
| ▶ Au motif « absence ou insuffisance de provision » | Gratuit |
| ▶ Pour un autre motif (absence de signature, irrégularité de forme...) | 30 € |
| ▶ Rejet et retour de chèque payable à l'étranger | 50 € |

(1) Somme perçue par la Banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier.

Découverts et crédits

La Banque Neuflyze OBC vous accompagne dans le financement de tous vos projets. Qu'il s'agisse de financer vos projets immobiliers (acquisition de votre résidence principale ou secondaire, réalisation de travaux, murs commerciaux ou bureaux, logements locatifs), vos projets entrepreneuriaux (création ou reprise d'entreprise, opérations à effet de levier, rachat de minoritaire, levée de stock-options, garantie de passif...), vos projets de transmission de patrimoine (donation) ou tout simplement vos besoins de la vie courante, la Banque Neuflyze OBC développe un large éventail de solutions pour vous accompagner de manière adaptée tout en vous garantissant la plus grande réactivité.

▶ Facilité de caisse et / ou découvert	
▶ Tout découvert ou facilité de caisse doit faire l'objet d'une autorisation préalable de la Banque. Le découvert ou la facilité de caisse donne lieu à la perception d'intérêts sur le solde débiteur du compte, calculés et perçus trimestriellement, auxquels s'ajoute éventuellement la commission de plus fort découvert (0,10%).	Nous consulter
▶ Taux d'intérêt débiteur appliqué, sauf convention contraire	Taux de base ⁽¹⁾ + 6 %
▶ Dépassement d'autorisation de découvert (majoration minimum)	3 %
▶ Crédits à la consommation	Nous consulter
▶ Crédits immobiliers	Nous consulter
▶ Prêts personnels	Nous consulter
▶ Autres	Nous consulter
▶ Emission d'engagements par signature	Nous consulter
▶ Cautions / Garanties	
▶ Information annuelle aux garants - par lettre	Gratuit
▶ Communication du capital restant dû et des pénalités en cas de remboursement anticipé	
▶ Pour les crédits immobiliers mis en place avant le 1er juillet 2016	60 €
▶ Pour les crédits immobiliers mis en place après le 1er juillet 2016	Gratuit
▶ Hors crédits immobiliers	60 €

(1) A titre indicatif, le taux de base de la Banque est de 6,70 % au 2 janvier 2020.

Épargne et placements financiers

Épargne bancaire

Vous souhaitez sécuriser une partie de vos actifs dans la perspective de réaliser un projet à court terme ou saisir d'éventuelles opportunités ?

Les dépôts à terme et les comptes sur livret de la Banque Neufilze OBC vous permettent de faire fructifier votre capital de manière sécurisée sur des échéances allant d'un mois à plus d'un an.

► Ouverture, mise en place et fonctionnement

Gratuit

Deux options d'épargne sont disponibles afin de placer vos liquidités :

- Dépot à terme
- Compte sur livret privilège

Placements financiers

Nous vous proposons trois services d'investissement pour vos placements financiers :

- La Gestion sous Mandat
- Le Conseil en Investissement
- La Réception Transmission d'Ordres / Gestion Libre.

Les frais appliqués à vos placements financiers dépendent du service d'investissement choisi.

La Gestion sous Mandat

Déléguer la gestion de vos actifs à des professionnels

Vous souhaitez que votre patrimoine financier soit géré dans le respect de vos objectifs et ne souhaitez pas intervenir dans les décisions d'investissement ?

Vous pouvez alors choisir de confier la gestion de votre patrimoine à nos professionnels en optant pour un Mandat de Gestion.

Après avoir déterminé votre Profil de Risque d'Investissement, nous établissons la solution d'investissement (Orientation de Gestion) qui vous est adaptée, en fonction de votre espérance de rendement, de votre tolérance au risque et de votre horizon d'investissement.

Selon le montant des actifs que vous nous confiez, vous avez accès à :

L'offre Classique

- ▶ Une gestion classique basée sur nos Orientations de Gestion qui se différencie par une exposition plus ou moins forte aux différentes classes d'actifs (actions, obligations, monétaire, liquidités et investissements alternatifs).
- ▶ Votre portefeuille peut être investi en titres en direct et en OPC (Organismes de Placement Collectif) ou 100% en OPC.

L'offre Spécifique

- ▶ Les solutions flexibles : vous souhaitez accompagner les mouvements de hausse des marchés financiers tout en limitant le risque de baisse lors des phases de forte volatilité.
- ▶ Les solutions d'allocations personnalisées : sur la base de l'allocation stratégique adaptée à votre projet patrimonial vous intégrez des critères d'investissement spécifiques (zone géographique, classe d'actifs...).

Sont présentés ci-dessous les coûts liés au service de Gestion sous Mandat.

Ces éléments de coûts reposent sur les informations à notre disposition au moment de l'édition de la présente brochure, considérées comme fiables, sans garantie, et vous sont fournis à titre indicatif sans présager des montants futurs.

Les coûts en euros sont estimés sur la base d'un investissement de 100 000 € sur un Compte Géré (commission de gestion et droits de garde) ou sur une transaction unitaire d'un montant de 100 000 € (coûts liés aux transactions).

	Coût en %	Coût en €
Coûts liés à la gestion financière		
Commission de gestion par an ⁽¹⁾	1,2 % + TVA	1 440 €
Coûts liés à la conservation de votre portefeuille-titres		
Droits de garde par an ⁽²⁾	0,15 % + TVA	180 €
Coûts liés aux transactions		
Opération de Bourse / Actions - Certificats - Warrants⁽⁴⁾		
Sur les marchés Euronext - Commission par ordre incluant les frais de courtage de la société de bourse	0,2 % + TTF ⁽³⁾ + TVA	540 €
Sur les autres marchés - Commission par ordre - Frais de courtage de la société de bourse	Variable selon les places	
Opération de Bourse / Obligations⁽⁴⁾		
Opérations sur titres obligataires	Gratuit	
Souscription / Rachat d'OPC (hors droits acquis à l'OPC)⁽⁴⁾		
Droits d'entrée par ordre transmis	Aucun sauf droit d'entrée acquis à l'OPC	
Droits de sortie	Aucun sauf droit de sortie acquis à l'OPC	
Produits Structurés		
Commission par ordre	1 % + TVA	1 200 €

(1) La commission de gestion est calculée et prélevée semestriellement sur la valeur du portefeuille (espèces comprises) au 31 décembre de l'année précédente, pour le premier semestre, et au 30 juin de l'année en cours pour le second semestre.

(2) Les droits de garde sont calculés et prélevés semestriellement sur la valeur du portefeuille (hors espèces) au 31 décembre de l'année précédente, pour le premier semestre, et au 30 juin de l'année en cours pour le second semestre. Les OPC gérés par une entité du Groupe ABN AMRO (fonds internes) sont exonérés de droits de garde. En cas de résiliation du mandat de gestion en cours de semestre la commission de gestion et les droits de garde sont dus pour la totalité du semestre en cours.

(3) TTF : Taxe sur Transactions Financières due sur les acquisitions ou ventes et certaines OST et / ou instruments financiers dérivés portant sur des titres de capital de sociétés dépassant certains seuils de capitalisation boursière en fonction du lieu du siège social, telles que :

- Taxe Française : seuil supérieur à 1 milliard d'euros - taux 0,30%
- Taxe Italienne : seuil supérieur à 500 millions d'euros - taux 0,10%

Taux en vigueur à la date d'édition de la présente brochure.

(4) Hors frais de change lorsque la devise de règlement est différente de la devise du compte.

Le Conseil en Investissement

Vous accompagner dans vos décisions d'investissement

Si vous souhaitez être accompagné dans vos décisions d'investissement et opérations de marché en bénéficiant des conseils de nos professionnels, nous vous proposons d'opter pour une convention de Conseil en Investissement.

Selon vos besoins et le montant de vos actifs, vous pouvez personnaliser les niveaux de services et d'interaction apportés par nos conseillers en investissement.

Nous avons fait le choix du statut de conseil en investissement non indépendant qui nous permet de continuer à vous proposer à la fois les solutions d'investissement de notre société de gestion et des solutions externes en architecture ouverte.

Notre offre se décline en quatre Options de Conseil définies selon les montants concernés, le degré de service et le niveau de personnalisation attendus, la fréquence de contact souhaitée et l'univers d'investissement couvert :

L'Option Conseil Essentiel

- ▶ Vous bénéficiez périodiquement de propositions de conseil en allocation d'actifs au travers de notre sélection d'OPC.
- ▶ Nos équipes de conseillers dédiés sont à votre disposition pour vous accompagner.

L'Option Conseil Personnalisé

- ▶ Vous bénéficiez périodiquement de propositions de conseil en allocation d'actifs au travers de notre sélection d'OPC et de titres vifs.
- ▶ Nos équipes de conseillers dédiés sont à votre disposition pour vous accompagner.

L'Option Conseil Expert

- ▶ Vous bénéficiez de conseils sur-mesure sur un large univers d'investissement, dispensés par un expert financier dédié, avec lequel vous entretenez un dialogue soutenu. Vous le sollicitez quand vous le souhaitez, tout comme il vous contacte spontanément au gré des opportunités et circonstances de marchés.

L'Option Conseil & Solutions Spécialisés

- ▶ Selon votre cahier des charges et votre intérêt pour différentes classes d'actifs spécifiques, nos spécialistes :
 - structurent des produits de marché qui peuvent s'appuyer sur divers sous-jacents (pierre papier, Private Equity, produits structurés, produits d'investissement à impact et dérivés sur actions, taux, matières premières, indices...).
 - vous accompagnent dans vos besoins de couverture de risque de marché ou de dynamisation de vos portefeuilles sur les marchés de taux, change, actions...

Nos équipes travaillent en architecture ouverte afin de vous proposer les meilleures solutions de placement ou de couverture. Ils s'assurent du suivi de vos produits en vous apportant les conseils appropriés selon leur évolution et le contexte de marché.

Sont présentés ci-contre les coûts liés au service de Conseil en Investissement.

Ces éléments de coûts reposent sur les informations à notre disposition au moment de l'édition de la présente brochure, considérées comme fiables, sans garantie, et vous sont fournis à titre indicatif sans présager des montants futurs. Ils doivent être complétés des éléments de rétrocessions figurant en page 22.

Les coûts en euros sont estimés sur base d'un investissement de 100 000 € sur un Compte Conseillé (commission de conseil et droits de garde) ou sur une transaction unitaire d'un montant de 100 000 € (coûts liés aux transactions).

Par ailleurs, à l'occasion de chaque conseil donné par la Banque, qu'il soit proactif ou réactif, conformément à la réglementation, une estimation relative à l'ensemble des coûts liés aux transactions envisagées vous sera fournie via le rapport d'adéquation.

		Coût en %	Coût en €
Coûts liés à la prestation de Conseil			
Commission de Conseil par an ⁽¹⁾	Conseil & Solutions Spécialisés	-	-
	Conseil et Solutions Spécialisés Private Equity	0,5 % + TVA	600 €
	Conseil Essentiel	0,25 % + TVA	300 €
	Conseil Personnalisé	0,5 % + TVA	600 €
	Conseil Expert	0,75 % + TVA	900 €
Coûts liés à la conservation de votre portefeuille-titres			
Droits de garde par an ⁽²⁾ avec un minimum de 250 €	Conseil & Solutions Spécialisés	0,4 % + TVA	480 €
	Conseil et Solutions Spécialisés Private Equity	-	-
	Conseil Essentiel	0,15 % + TVA	180 €
	Conseil Personnalisé		
	Conseil Expert		
Coûts liés aux transactions			
Opération de Bourse / Actions - Certificats - Warrants ⁽⁴⁾			
Sur les marchés Euronext			
Commission par ordre incluant les frais de courtage de la société de bourse		0,75 % + TTF ⁽⁵⁾	1 200 €
Minimum par ordre 24 € + TTF ⁽³⁾		+ TVA	
Sur les autres marchés			
Commission par ordre		0,9 % + TTF ⁽³⁾	1 380 €
Minimum par ordre 24 € + TTF ⁽³⁾		+ TVA	
Frais de courtage de la société de bourse		Variable selon les places	
Opération de Bourse / Obligations⁽²⁾			
Opérations sur titres obligataires		0,2 % + TVA	240 €
Souscription / Rachat d'OPC (hors droits acquis à l'OPC)⁽⁴⁾ et hors rétrocessions			
Droits d'entrée par ordre transmis ⁽⁵⁾			
OPC Monétaires		0 %	0 €
OPC Obligations		0,15 %	150 €
OPC Alternatifs		0,5 %	500 €
OPC Actions		0,75 %	750 €
Droits de sortie		Aucun, sauf droit de sortie acquis à l'OPC	
Produits Structurés			
Produits Structurés sur mesure ou avec campagne de souscription			
Marge de structuration perçue par la Banque sous forme de rétrocessions (maximum annuel)		1,5 %	1 500 €
Commission par ordre		N/A	N/A
Opérations de gré à gré sur Instruments Dérivés			
Instruments Dérivés de Change			
Change à Terme et Echange de Devises (Swap de Change)		1 %	1 000 €
Minimum par opération : 250 €			
Option de Change et Combinaison d'Options		1 %	1 000 €
Minimum par opération (rétrocessions) : 250 €			
Dépôt Structuré		1 %	1 000 €
Instruments Dérivés de Taux d'Intérêt			
Echange de Taux d'Intérêt (par an, pour une opération sur 5 ans) (rétrocessions)		0,2 %	1 000 €
Minimum par opération : 1 000 €			
Garantie de Taux d'Intérêt (par an, pour une opération sur 5 ans) (rétrocessions)		0,2 %	1 000 €
Minimum par opération : 1 000 €			
Instruments Dérivés sur Actions ou Indices			
Option sur Actions		1 %	1 000 €
Souscription de Fonds d'investissement alternatifs ou instrument alternatif (hors rétrocessions)			
Droits d'entrée maximum par ordre transmis			
FPCI, FPS ou tout autre instrument de Private Equity		5 %	5 000 €
FCPR, FCPI, FIP		5 %	5 000 €
OPCI		5 %	5 000 €
SCPI		8 %	8 000 €

- (1) La commission de conseil est calculée et prélevée semestriellement sur la valeur du portefeuille (espèces comprises) au 31 décembre de l'année précédente, pour le premier semestre, et au 30 juin de l'année en cours pour le second semestre, à l'exclusion de certains produits de private equity compte tenu de leur structuration spécifique. Dans ce cas le Client en est informé préalablement à la souscription.
- (2) Les droits de garde sont calculés et prélevés semestriellement sur la valeur du portefeuille (hors espèces) au 31 décembre de l'année précédente, pour le premier semestre, et au 30 juin de l'année en cours pour le second semestre. Les OPC gérés par une entité du Groupe ABN AMRO (fonds internes) sont exonérés de droits de garde. En cas de résiliation de la convention de conseil en cours de semestre la commission de conseil et les droits de garde sont dus pour la totalité du semestre en cours.
- (3) TTF : Taxe sur Transactions Financières due sur les acquisitions ou ventes et certaines OST et / ou instruments financiers dérivés portant sur des titres de capital de sociétés dépassant certains seuils de capitalisation boursière en fonction du lieu du siège social, telles que :
- Taxe Française : seuil supérieur à 1 milliard d'euros - taux 0,30 % ;
- Taxe Italienne : seuil supérieur à 500 millions d'euros - taux 0,10 % ;
Taux en vigueur à la date d'édition de la présente brochure.
- (4) Hors frais de change lorsque la devise de règlement est différente de la devise du compte
- (5) Valable uniquement pour les OPC gérés par une entité du groupe ABN AMRO (fonds internes) et fonds externes recommandés par la Banque. Pour les autres OPC, les droits d'entrée appliqués sont ceux du prospectus.

Réception Transmission d'Ordres / Gestion Libre

Vous souhaitez gérer vos actifs financiers seul

Nous vous donnons accès à notre département de Réception Transmission d'Ordres (RTO) et nous nous engageons à réaliser la meilleure exécution.

Nous ne sommes pas, dans ce cadre, habilités à vous fournir de conseil.

Sont présentés ci-contre les coûts liés au service de Réception Transmission d'Ordres / Gestion Libre.

Ces éléments de coûts reposent sur les informations à notre disposition au moment de l'édition de la présente brochure, considérées comme fiables, sans garantie, et vous sont fournis à titre indicatif sans présager des montants futurs. Ils doivent être complétés des éléments de rétrocessions figurant en page 22.

Les coûts en euros sont estimés sur base d'un investissement de 100 000 € sur un portefeuille titres (droits de garde) ou sur une transaction unitaire d'un montant de 100 000 € (coûts liés aux transactions).

Par ailleurs, à l'occasion de chaque réception d'ordre sur instrument financier (hormis pour les actions où il est recommandé de se reporter à la grille tarifaire de la page suivante), une estimation relative à l'ensemble des coûts liés au service d'investissement et à l'instrument financier vous sera communiquée.

	Coût en %	Coût en €
Coûts liés à la conservation de votre portefeuille-titres		
Droits de garde par an ⁽¹⁾ Minimum : 250 €	0,4 % + TVA	480 €
Coûts liés aux transactions		
Opération de Bourse / Actions - Certificats - Warrants ⁽²⁾		
Sur les marchés Euronext - Commission par ordre incluant les frais de courtage de la société de bourse		
Ordres passés via neulizeobc.net Minimum par ordre : 12 € + TTF ⁽³⁾	0,6 % + TTF ⁽³⁾ + TVA	1 020 €
Ordres transmis par un autre moyen Minimum par ordre : 24 € + TTF ⁽³⁾	1 % + TTF ⁽³⁾ + TVA	1 500 €
Sur les autres marchés - Commission par ordre		
Ordres passés via neulizeobc.net Minimum par ordre : 12 € + TTF ⁽³⁾	0,8 % + TTF ⁽³⁾ + TVA	1 260 €
Ordres transmis par un autre moyen Minimum par ordre : 24 € + TTF ⁽³⁾	1,3 % + TTF ⁽³⁾ + TVA	1 860 €
Frais de courtage de la société de bourse	Variable selon les places	
Opération de Bourse / Obligations ⁽²⁾		
Opérations sur titres obligataires	0,2 % + TVA	240 €
Souscription / Rachat d'OPC (hors droits acquis à l'OPC)⁽²⁾ et hors rétrocessions		
Droits d'entrée par ordre transmis ⁽⁴⁾		
Ordres passés via neulizeobc.net		
OPC Monétaires	0 %	0 €
OPC Obligataires	0,15 %	150 €
OPC Alternatifs	0,35 %	350 €
OPC Actions	0,5 %	500 €
Ordres transmis par un autre moyen		
OPC Monétaires	0 %	0 €
OPC Obligataires	2,5 % max	2 500 €
OPC Alternatifs	2,5 % max	2 500 €
OPC Actions	2,5 % max	2 500 €
Droits de sortie	1 % max	1 000 €
Produits Structurés		
Produits Structurés sans Conseil en Investissement		
Commission par ordre	1 % + TVA	1 200 €
Produits Structurés sélectionnés par la Banque avec conseil d'un tiers		
Marge de structuration sous forme de rétrocessions (maximum annuel)	1,5 % + TVA	1 800 €
Opérations de gré à gré sur Instruments Dérivés		
Instruments Dérivés de Change		
Change à Terme et Echange de Devises (Swap de Change) Minimum par opération : 250 €	1 %	1 000 €
Option de Change et Combinaison d'Options Minimum par opération (rétrocessions) : 250 €	1 %	1 000 €
Dépôt Structuré Minimum par opération (rétrocessions) : 250 €	1 %	1 000 €
Instruments Dérivés sur Actions ou Indices		
Option sur Actions ou Indices Minimum par opération : 1 000 €	1 %	1 000 €
Instruments Dérivés Listés		
Opération sur dérivé listé Minimum par opération : 50 €	5 € par lot + TVA	N/A

(1) Les droits de garde sont calculés et prélevés semestriellement sur la valeur du portefeuille (hors espèces) au 31 décembre de l'année précédente, pour le premier semestre, et au 30 juin de l'année en cours pour le second semestre. Les OPC gérés par une entités du Groupe ABN AMRO (fonds internes) sont exonérés de droits de garde.

En cas de clôture du compte en cours de semestre les droits de garde sont dus pour la totalité du semestre en cours.

(2) Hors frais de change lorsque la devise de règlement est différente de la devise du compte.

(3) TTF : Taxe sur Transactions Financières due sur les acquisitions ou ventes et certaines OST et / ou instruments financiers dérivés portant sur des titres de capital de sociétés dépassant certains seuils de capitalisation boursière en fonction du lieu du siège social, telles que :

- Taxe Française : seuil supérieur à 1 milliard d'euros - taux 0,30 %
- Taxe Italienne : seuil supérieur à 500 millions d'euros - taux 0,10 %

Taux en vigueur à la date d'édition de la présente brochure.

(4) Valable uniquement pour les OPC gérés par une entité du groupe ABN AMRO (fonds internes) et fonds externes recommandés par la Banque. Pour les autres OPC, les droits d'entrée appliqués sont ceux du prospectus.

Plafonds spécifiques applicables au PEA et PEA-PME (TTC)

	Coût en %	Coût en €
Coûts liés à la conservation de votre portefeuille-titres		
Droits de garde par an ⁽¹⁾	0,4 %	400 €
Coûts liés aux transactions		
Opérations de bourse sur actions ^{(2) (3)}		
Ordres passés via neuflyzeobc.net	0,5 %	500 €
Ordres transmis par un autre moyen	1,2 %	1 200 €
Ces plafonds ne s'appliquent pas aux opérations relatives aux titres admis aux négociations sur une plateforme de négociation d'un Etat autre qu'un Etat membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen.		
Ordres sur obligations convertibles en actions		
Ordres passés via neuflyzeobc.net	0,5 %	500 €
Ordres transmis par un autre moyen	1,2 %	1 200 €
Souscription / Rachat d'OPC (hors droits acquis à l'OPC)⁽⁴⁾ et hors rétrocessions		
Ordres passés via neuflyzeobc.net	0,5 %	500 €
Ordres transmis par un autre moyen	1,2 %	1 200 €
Clôture du plan ou transfert dans un autre établissement	-	150 €
Maximum 15 euros par ligne de titres détenus transférée pouvant être porté à 50 euros pour une ligne correspondant à des titres qui ne sont pas admis aux négociations sur une plateforme de négociation. L'ensemble des frais de clôture et transfert est plafonné à 150 euros.		

(1) Les droits de garde sont calculés et prélevés semestriellement sur la valeur du portefeuille (hors espèces) au 31 décembre de l'année précédente, pour le premier semestre, et au 30 juin de l'année en cours pour le second semestre. Les OPC gérés par une entité du Groupe ABN AMRO (fonds internes) sont exonérés de droits de garde.

En cas de clôture du compte en cours de semestre les droits de garde sont dus pour la totalité du semestre en cours.

Ces frais peuvent être majorés de frais fixes par ligne de titres détenus ou par unité de compte ne pouvant excéder 5 euros, ou 25 euros pour une ligne ou pour une unité de compte correspondant à des titres qui ne sont pas admis aux négociations sur une plateforme de négociation.

(2) Hors frais de change lorsque la devise de règlement est différente de la devise du compte.

(3) TTF : Taxe sur Transactions Financières due sur les acquisitions ou ventes et certaines OST et / ou instruments financiers dérivés portant sur des titres de capital de sociétés dépassant certains seuils de capitalisation boursière en fonction du lieu du siège social, telles que :

- Taxe Française : seuil supérieur à 1 milliard d'euros - taux 0,30 %

- Taxe Italienne : seuil supérieur à 500 millions d'euros - taux 0,10 %

Taux en vigueur à la date d'édition de la présente brochure.

(4) Hors frais de change lorsque la devise de règlement est différente de la devise du compte.

Opérations diverses

	Gestion sous Mandat	Conseil en Investissement	Réception Transmission d'Ordres
Acquisition ou cession de valeurs non cotées			
Minimum	-		120 €
Réception / Transfert de titres			
Réception d'un autre établissement		Gratuit	
Transfert vers un autre établissement Par ligne		48 €	
Encaissement de coupons			
Sur valeurs Euronext	Gratuit	Gratuit	
Sur autres valeurs en dépôt chez Euroclear		Gratuit	
En dépôt hors Euroclear Maximum : 150 €		5 % hors TVA	
Récupération d'impôt sur titres			
Hors Euronext Minimum : 78 € Maximum : 900 €		10 % + TVA (à partir de 150 €)	
Opérations diverses sur titres			
Opérations sans mouvement de fonds : attribution, échange, division, regroupement, etc...		Gratuit	
Opérations avec mouvement de fonds : augmentation de capital, libération de capital, etc... Maximum : 40 €	Gratuit	1,5 % + TVA	
Assemblées			
Délivrance d'une attestation ou d'une carte d'admission pour présence à une assemblée		Gratuit	
Autres frais sur titres			
Conversion des titres sous la forme nominative ou au porteur		Gratuit	
Acquisition ou cession d'or (pièces, lingots, lingotins)			
Commission sur opération (hors taxe fiscale) Minimum : 96 €	-		2 %
Frais de scellés pour les pièces d'or	-		Frais du prestataire

Rémunérations sous forme de rétrocessions

Dans le cadre des services d'investissement qu'elle propose, à l'exception de la Gestion sous Mandat, la Banque Neulize OBC peut être amenée à recevoir de tiers des rémunérations, ou à l'inverse en verser. Ces tiers peuvent le cas échéant appartenir eux-mêmes au groupe Neulize OBC, tels par exemple la société de gestion ABN AMRO Investment Solutions (AAIS) ou la compagnie d'assurance Neulize Vie.

Pour les Organismes de Placements Collectifs (OPC), cette rémunération peut consister en une rétrocession à la Banque d'une partie des frais de gestion prélevés par les sociétés de gestion, ces frais impactant la valeur liquidative des OPC. Pour les produits structurés, il peut s'agir d'une rémunération versée à la Banque par l'émetteur, à la mise en place du produit ou de manière récurrente tout au long de la vie du produit. Pour les options (OTC) sur change et les dérivés (OTC) sur taux d'intérêt, la Banque reçoit une rémunération de la contrepartie à la mise en place du produit. Pour les SCPI, la Banque perçoit une rétrocession d'une partie des frais de souscription prélevés par la société de gestion.

Lorsque des tiers sont à l'origine de la mise en relation d'un client avec la Banque pour la fourniture de services et instruments financiers la Banque (ou ses filiales) sera amenée à rémunérer l'acte d'apport d'affaires ou de distribution de produits / services financiers et le suivi de la relation réalisé par ces prestataires. Le montant de cette rémunération peut représenter jusqu'à 0,99 % des actifs apportés et / ou jusqu'à 70% du montant des commissions et produits sur actifs financiers perçus par la Banque.

Par ailleurs, nos collaborateurs sont susceptibles de donner ou de recevoir de tiers, tels des producteurs de produits financiers, des courtiers ou des CGP, des invitations à des séminaires ou réunions d'information assortis de collations ou repas, ou des présents de faible valeur qui ne suscitent pas de risque d'atteinte aux intérêts de nos clients.

Dans le cas contraire ou s'ils sont estimés inappropriés, ces invitations et présents sont rejetés. Les collaborateurs peuvent également recevoir de tiers des informations ou documents relatifs à des instruments financiers ou des analyses de marché non substantielles.

	Rétrocessions portant sur les :		Marge de structuration versée par l'émetteur/la contrepartie de couverture de la Banque	Méthodologie de calcul
	Frais de gestion ⁽²⁾	Frais de souscription ⁽²⁾		
- OPCVM (UCITS) - FCPI, FIP, FICPR, FPCI, FPS	X ⁽¹⁾			Encours x taux de rétrocession ⁽³⁾ x frais de gestion x temps de détention
OPCI	X ⁽¹⁾	X		- Encours x taux de rétrocession ⁽³⁾ x des frais de souscription - Encours x taux de rétrocession ⁽³⁾ x frais de gestion x temps de détention
SCPI		X		Encours x taux de rétrocession ⁽³⁾ des frais de souscription
Produits structurés conseillés			X ⁽¹⁾	Marge de structuration x nominal x durée du produit. Le paiement de cette marge de structuration pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres. Cette marge est comprise intégralement dans le prix d'achat.
Options OTC sur change, dérivés OTC sur taux d'intérêts, dépôts structurés	-		X	Marge de structuration x nominal. Cette marge est comprise intégralement dans le prix d'achat.

(1) Rémunérations perçues tout au long de la durée de détention de l'instrument par le client.

(2) Applicable pour les instruments faisant l'objet d'une convention de distribution entre la banque Neufilize OBC et la société de gestion / l'établissement promoteur. Des informations spécifiques et chiffrées sur ces rémunérations vous seront par ailleurs fournies avant chaque transaction concernée.

(3) Taux de rétrocessions sur chaque classe d'actifs :

OPC Monétaires : 0,03 % en moyenne et au maximum 0,54 %

OPC Obligataires : 0,26 % en moyenne et au maximum 1,00 %

OPC Actions : 0,33 % en moyenne et au maximum 0,99 %

OPC Alternatifs : 0,27 % en moyenne et au maximum 0,99 %

OPCI et SCPI : 1,5 % et 6 %

FCPI et FIP : 1,5 % au maximum

Produits structurés cf. p.21

Options de change de gré à gré et combinaison d'options de change, dérivés de gré à gré sur taux d'intérêts, dépôts structurés cf. p.21.

Impact des coûts sur le rendement du portefeuille RTO (exemple OPC)

Le tableau ci-dessous illustre l'impact de l'ensemble des coûts pour un investissement de 10 000 euros sur un OPC Action géré ou recommandé par le groupe ABN AMRO, pour un ordre transmis via neuflyzeobc.net :

Coûts liés au service de Réception Transmission d'Ordres	Droits d'entrée non acquis à l'OPC	0,5 %	50 €
	Droits de garde	0 %	0 €
Sous-total		0,5 %	50 €
Coûts liés à l'instrument financier⁽¹⁾	Droits d'entrée acquis à l'OPC	0 %	0 €
	Frais de gestion acquis à la Société de Gestion	1 %	100 €
Sous-total		1 %	100 €
Coûts liés aux rétrocessions⁽²⁾		0,5 %	50 €
Sous-total		0,5 %	50 €
Coûts totaux (TTC) impact sur le rendement du portefeuille		2 %	200 €

(1) Les coûts liés à l'instrument financier représentent les frais annualisés perçus par les producteurs d'instruments financiers et non reversés à la Banque. Ces frais ne sont pas directement payés par l'investisseur mais diminuent la valeur de son investissement.

(2) Les coûts liés aux rétrocessions représentent la somme annualisée des frais prélevés par des tiers sur certains produits et reversés en partie ou en totalité à la Banque (exemple : une partie des frais de gestion pour les OPC, voir page 23).

Impact des coûts sur le rendement du portefeuille RTO (exemple action)

Le tableau ci-dessous illustre l'impact de l'ensemble des coûts pour un investissement de 10 000 euros sur une action, pour un ordre transmis via neuflyzeobc.net, sur le marché Euronext :

Coûts liés au service de Réception Transmission d'Ordres	Commission par ordre incluant les frais de courtage de la société de bourse	0,6 % + TTF + TVA	102 €
	Droits de garde	0,4 % + TVA	48 €
Sous-total		1,5 %	150 €
Coûts liés à l'instrument financier ⁽¹⁾	Néant	0 %	0 €
Sous-total		0 %	0 €
Coûts liés aux rétrocessions ⁽²⁾		0 %	0 €
Sous-total		0 %	0 €
Coûts totaux (TTC) impact sur le rendement du portefeuille		1,5 %	150 €

(1) **Les coûts liés à l'instrument financier** représentent les frais annualisés perçus par les producteurs d'instruments financiers et non reversés à la Banque. Ces frais ne sont pas directement payés par l'investisseur mais diminuent la valeur de son investissement.

(2) **Les coûts liés aux rétrocessions** représentent la somme annualisée des frais prélevés par des tiers sur certains produits et reversés en partie ou en totalité à la Banque.

Honoraires sur transactions immobilières

La Banque Neufilize OBC dispose d'un département immobilier qui peut vous accompagner dans vos projets immobiliers.

- Honoraires sur transactions (sauf convention contraire, les honoraires sont supportés par le Mandant)

	Immobilier résidentiel	Immobilier commercial	Terrains Forêts
jusqu'à 2 millions d'euros	5 %	5 %	6 %
de 2 à 5 millions d'euros	5 %	4 %	5 %
de 5 à 15 millions d'euros	4,5 %	3,5 %	4 %
de 15 à 25 millions d'euros	4 %	3 %	3,5 %
de 25 à 50 millions d'euros	3,5 %	2,5 %	3 %
au-delà de 50 millions d'euros	3 %	2 %	2,5 %

Donations et Successions

Donations

- Traitement d'un dossier de donation Sur étude
 - Minimum 360 €
- Frais supplémentaires par donataire au-delà de 3 donataires 120 €

Successions

- Ouverture et suivi dossier de succession 0,5 % des actifs
 - Minimum 480 €
 - Maximum
 - de 0 à 500 000 euros 1 500 €
 - de 500 001 à 2 000 000 euros 4 000 €
 - de 2 000 001 à 30 000 000 euros 8 000 €
 - au-delà de 30 000 000 euros 12 000 €

Protections

- Lettre d'inventaire 150 €

Offres groupées de services

Offre « fragilité financière »

► La Banque Neulize OBC propose aux personnes en situation de fragilité financière les services suivants :

3 € / mois

- 1 compte courant sans chéquier ;
- 1 carte de débit Visa Electron à autorisation systématique ;
- 1 accès à notre service de banque à distance neulizeobc.net permettant de consulter leurs comptes et d'effectuer des virements entre leurs comptes ouverts dans nos livres ;
- 2 chèques de banque par mois ;
- 4 virements SEPA gratuits par mois ;
- des prélèvements SEPA gratuits en nombre illimité.

Droit au compte

Sur demande de la Banque de France, dans le cadre du droit au compte, la Banque Neulize OBC propose un ensemble de services tels que définis par la réglementation (notamment l'ouverture et la tenue de compte, une carte de débit Visa à autorisation systématique, l'accès à nos services de banque à distance...)

Gratuit

Offre « compte de paiement avec prestations de base »

Conformément à la réglementation en vigueur, la Banque Neulize OBC propose à tout consommateur l'ouverture d'un compte de paiement avec prestations de base. La tarification de ces services est identique à l'offre standard incluse dans cette brochure.

Résoudre un litige

La Banque Neulize OBC s'efforce de fournir la meilleure qualité de service. Toutefois, des difficultés peuvent survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à disposition.

En cas de litiges ou de difficultés, trois niveaux de recours successifs sont proposés :

- ▶ La Banque Neulize OBC invite ses clients à s'adresser, dans un premier temps, à leur banquier ou à leur interlocuteur habituel.
- ▶ Dans un second temps, une réclamation ou une demande peut être transmise au service réclamation de la Banque :
Banque Neulize OBC - Service réclamations
3 avenue Hoche - 75008 Paris
courriel : reclamations.clients@fr.abnamro.com
- ▶ Enfin, en dernier recours, une réclamation peut être gratuitement adressée au Médiateur de la Fédération Bancaire Française :
Contact : Monsieur le Médiateur - Course Spéciale 151 - 75422 Paris Cedex 09
Charte de médiation auprès de la FBF

Pour les litiges relatifs aux instruments financiers une réclamation peut alternativement être adressée au Médiateur de l'AMF par formulaire électronique accessible sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org rubrique Médiateur) ou par courrier adressé à :
Le Médiateur de l'AMF
17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

Le rapport du Médiateur de la Banque (médiateur commun) est consultable sur le site de la FBF.

La Banque Neulize OBC s'engage à traiter les réclamations dans un délai maximum de deux mois à compter de leur réception (sauf réclamations juridiques, contentieuses). Si une réclamation ne peut être traitée dans ce délai imparti (archives à rapatrier, recherches documentaires, point technique...), la Banque Neulize OBC envoie un courrier d'information pour justifier ce délai supplémentaire.

Depuis le 13 janvier 2018, date d'application de la directive DSP2, ce délai est ramené à 35 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation pour les réclamations liées aux services de paiement.

Glossaire

A - Liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement :

1° Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (internet, téléphone ...) pour réaliser à distance-tout ou partie-des opérations sur le compte bancaire ;

2° Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS ;

3° Tenue de compte : l'établissement tient le compte du client ;

4° Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour ;

5° Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement international à débit différé) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte ;

6° Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte ;

7° Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) : le client retire des espèces à partir de son compte, en euro avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement ;

8° Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance ;

9° Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) : l'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel ;

10° Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA) : le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire ;

11° Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA) : le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ;

12° Commission d'intervention : somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision ...) ;

B - Autres services bancaires

a) Opérations au crédit du compte :

- 1° Versement d'espèces** : le compte est crédité du montant d'un versement d'espèces ;
- 2° Réception d'un virement** : le compte est crédité du montant d'un virement ;
- 3° Remise de chèque(s)** : le compte est crédité du dépôt pour encaissement d'un ou de plusieurs chèque(s) ;

b) Opérations au débit du compte :

- 1° Emission d'un virement non SEPA** : le compte est débité du montant d'un virement, permanent ou occasionnel, libellé en devises ou en euros hors zone SEPA (espace unique de paiements en euros) ;
- 2° Emission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)** : le compte est débité du montant d'un virement SEPA permanent libellé en euros au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé en France ou dans n'importe quel pays de la zone SEPA ;
- 3° Emission d'un chèque de banque** : le compte est débité du montant d'un chèque émis à la demande du client par la banque ;
- 4° Paiement d'un chèque** : le compte est débité du montant d'un chèque émis et que le bénéficiaire a présenté au paiement ;
- 5° Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP)** : le compte est débité du montant d'un titre interbancaire de paiement (TIP) présenté au paiement par le créancier ;
- 6° Paiement par carte (la carte est émise par la banque)** : le compte est débité, de façon immédiate ou différée, du montant d'un paiement par carte ;
- 7° Remboursement périodique de prêt** : le compte est débité, à l'échéance convenue dans le contrat de prêt, du montant du capital, des intérêts et des frais d'assurance éventuels ;
- 8° Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque** : le compte est débité du montant d'un retrait d'espèces, effectué sans émission de chèque, dont le décaissement est réalisé au guichet de l'agence ;
- 9° Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque)** : le compte est débité du montant d'un retrait d'espèces effectué au moyen d'une carte de retrait ou de paiement à un distributeur automatique de billets.

C - Frais bancaires et cotisations

- 1° Cotisation à une offre groupée de services** : le compte est débité des frais perçus par la banque au titre de la cotisation d'une offre groupée de services ;
- 2° Cotisation carte** : le compte est débité du montant de la cotisation de la carte ;
- 3° Droits de garde** : le compte est débité des frais perçus par la banque pour la conservation d'un portefeuille de valeurs mobilières ;
- 4° Frais d'utilisation des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)** : le compte est débité des frais perçus par la banque à chaque utilisation des services de banque à distance ;
- 5° Frais de location de coffre-fort** : le compte est débité des frais de location d'un coffre-fort ;
- 6° Frais de mise en place d'un virement permanent** : le compte est débité des frais perçus par la banque pour la mise en place d'un virement permanent ;
- 7° Frais d'émission d'un chèque de banque** : le compte est débité des frais perçus par la banque pour l'émission d'un chèque de banque ;
- 8° Frais d'envoi de chéquier** : le compte est débité des frais d'envoi d'un ou plusieurs chéquiers ;

9° Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque : le compte est débité des frais perçus par la banque lorsque celle-ci bloque une carte et s'oppose à toute transaction en cas d'utilisation abusive de cette carte par le titulaire ;

10° Frais d'opposition chèque (s) par l'émetteur : le compte est débité des frais perçus par la banque pour opposition sur un ou plusieurs chèques ;

11° Frais d'opposition chéquier (s) par l'émetteur : le compte est débité des frais perçus par la banque pour opposition sur un ou plusieurs chèquiers ;

12° Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision : le compte est débité des frais perçus par la banque quand elle informe le client, par lettre, qu'il a émis un chèque sans provision ;

13° Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé : le compte est débité des frais perçus par la banque lorsqu'elle informe le client, par lettre, que le solde du compte est débiteur (négatif) sans autorisation ou a dépassé le montant ou la durée du découvert autorisé ;

14° Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision : le compte est débité des frais forfaitaires perçus par la banque pour un rejet de chèque pour défaut ou insuffisance de provision ;

15° Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision : le compte est débité des frais perçus par la banque quand le solde disponible du compte est insuffisant pour régler le montant du prélèvement présenté au paiement par le créancier et que l'opération est rejetée ;

16° Frais par saisie administrative à tiers détenteur : le compte est débité des frais bancaires liés à une procédure diligentée par un comptable public pour l'obtention d'une somme qui lui est due ;

17° Frais par saisie-attribution : le compte est débité des frais bancaires liés à une procédure judiciaire engagée par un créancier pour obtenir une somme qui lui est due ;

18° Frais par virement occasionnel incomplet : le compte est débité des frais perçus par la banque lors de l'émission d'un virement pour lequel les coordonnées bancaires du bénéficiaire sont absentes ou incorrectes ;

19° Frais par virement permanent : le compte est débité des frais perçus par la banque pour l'émission d'un virement permanent ;

20° Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision : le compte est débité des frais perçus par la banque quand l'ordre de virement permanent n'a pas pu être exécuté en raison d'un solde disponible insuffisant ;

21° Frais de recherche de documents : le compte est débité des frais perçus par la banque pour la recherche et l'édition, à la demande du client, de documents concernant le compte ;

22° Intérêts débiteurs : le compte est débité des intérêts à raison d'un solde débiteur du compte pendant un ou plusieurs jours ;

23° Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques : le compte est débité des frais perçus par la banque pour mettre en œuvre l'interdiction pour le client d'émettre des chèques signalée par la Banque de France ;

24° Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire : le compte est débité des frais perçus par la banque qui déclare à la Banque de France une décision de retrait de carte bancaire dont son client fait l'objet.

Heures limites de réception des instructions

Opérations	Support de l'instruction	Heure limite de réception pour exécution à J	Date de règlement interbancaire
Remise de chèques domestiques	Bordereau personnalisé	12h00	J + 1
	Autre bordereau	10h00	J + 1
Demande d'émission de chèques de banque toutes devises	Courrier & fax	12h00	N/A
Virements SEPA et virements internationaux	Courrier & fax	veille 16h00	J
	neuflyzeobc.net	11h45	J
Avis de prélèvement SEPA	Courrier & fax	veille 16h00	J+2
	neuflyzeobc.net	11h45	J+2
Opérations de bourse	Courrier, fax & neuflyzeobc.net	Variable selon les marchés. Nous consulter	N/A
Souscription / rachat d'OPC	Courrier, fax & neuflyzeobc.net	Se référer au prospectus de l'OPC	N/A

L'heure limite de réception pour exécution à J s'applique uniquement pour les instructions dûment authentifiées et autorisées.

Pour les instructions reçues après l'heure indiquée, le traitement est effectué à J+1. Dans le cas d'une volumétrie importante pouvant engendrer des traitements d'opérations significatifs, l'heure limite de réception pour traitement à J pourrait ne pas s'appliquer.

www.neuflizeobc.fr

Banque Neuflize OBC - SA à directoire et conseil de surveillance au capital de 383 507 453 euros. Siège social : 3 avenue Hoche - 75008 Paris - 552 003 261 RCS Paris - numéro ORIAS : 07025 717 - Courtier en Assurance Vie - Agréée et contrôlée, en tant qu'établissement de crédit, par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 - et, en tant que prestataire de services d'investissement, par l'Autorité des Marchés Financiers - 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02 - Carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce » n° CPI 7501 2018 000 035 205 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie Paris-Ile de France ; engagement de non détention de fonds, absence de garantie financière.



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.

Dans le respect de son engagement RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), la Banque Neuflize OBC s'emploie à réduire l'impact de son activité sur l'environnement. Elle réalise ainsi l'ensemble de ses supports d'édition avec du papier recyclable, ce qui participe à garantir un bilan carbone neutre.